



## 36663 - Le meilleur sacrifice par rapport à son espèce et à ses qualités

---

### question

Quel est le meilleur sacrifice : chameau, mouton ou bœuf ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Le chameau est le meilleur suivi du bœuf suivi du mouton suivi de la chèvre suivi d'un 7<sup>ème</sup> de chameau suivi d'un 7<sup>ème</sup> de bœuf. S'agissant des qualités, le plus gras, le plus beau est le meilleur.

Al-Boukhari a rapporté dans son Sahih d'après Anas ibn Malick (P.A.a) que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) sacrifiait deux béliers cornus et bigarrés. Le terme kabch signifie un grand bélier. Le terme amlahayn signifie :bigarré.

D'après Abou Said al-Khoudri (P.A.a), le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a sacrifié un bélier cornu assez fort qui a des points noirs à la bouche au tour des yeux et des pieds ». (cité par les Quatre (traditionnistes) et jugé beau et exact par at-Tirmidhi et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud (2796).

Le terme fohayl signifie jeune et fort. L'expression : **il mange dans le noir...** signifie qu'il a des poils noirs autour de la bouche, des yeux et des extrémités des pieds.

D'après Abou Rafii, l'affranchi du Prophète, quand celui-ci voulait procéder à un sacrifice, il s'achetait deux béliers très gras ». Une version précise : **castrées** (rapporté par Ahmad et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Ibn Madia (3122).

Le terme **Samine** signifie très gras.

Le terme **mawdjou** signifie castré ; il est plus préférable au fahl (non castré) quant à la qualité de



sa viande, même si le fahl reste physiquement plus parfait.

Voilà ce qui est préférable en matière de sacrifice par rapport à l'espèce et aux qualités.

Quant aux bêtes déconseillées, les voici :

- 1 - celle dont plus de la moitié de la corne et de l'oreille est amputée ;
- 2 - celle dont l'oreille est fendue à l'avant ;
- 3 - celle dont l'oreille est fendue à l'arrière ;
- 4 - celle dont l'oreille est fendue dans le sens de la longueur ;
- 5 - celle dont l'oreille est perforée ;
- 6 - celle dont l'oreille est entièrement amputée. On dit aussi qu'il s'agit de la bête blessée à la tête mais qui n'a pas perdu la moelle ;
- 7 - celle qui a perdu une corne ;
- 8 - celle dont l'œil reste apparemment intact mais ne voit plus ;
- 9 - celle qui est trop faible pour suivre le troupeau sans l'intervention de quelqu'un qui l'excite à rejoindre le troupeau.

Voilà les bêtes indésirables que des hadith interdisent d'utiliser comme sacrifice à cause de leurs défauts. L'interdiction a été interprétée comme une réprobation compte tenu du hadith de al-Baraa ibn Azib (P.A.a) qui dit : **Quand le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a été interrogé à propos de ce qu'il fallait éviter en matière de sacrifice, il fit un geste de la main pour dire : quatre bêtes : celle qui boite gravement, celle qui est visiblement borgne, celle qui est sérieusement malade et la très faible** (cité par Malick dans al-Mouwatta).

Aux bêtes déconseillées déjà citées on peut ajouter les suivantes :



1/ celle qui a plus de la moitié de la queue amputée ;

2/ celle qui a perdu la moitié de sa cuisse. Si la moitié de cuisse ou un peu plus est coupée, la majorité des ulémas la déclare invalide. Quant à celle qui n'a pas de cuisse (naturellement) il n'y a aucun mal à l'accepter ;

3/ celle amputée du sexe ;

4/ celle qui a perdu certaines dents, celles qui n'en ont jamais eu ne sont pas déconseillées ;

5/ celle amputée de l'extrémité du sein. Si elle en était privée dès la naissance, elle reste valable. Si le sein reste intact, mais n'a pas de lait, elle reste valable...

Si vous ajoutez ces cinq bêtes déconseillées au neuf déjà citées, vous vous retrouverez avec quatorze.

Source : Rissalatou ahkam al-udhhiya wa adh-dhakat.